

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15



Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 08 avril 2021

Date de la convocation
02.04.2021

Date d'affichage
02.04.2021

L'an deux mille vingt et un, le 08 avril à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme  
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M.  
BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA Alexi, Mme PEREIRA  
Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

**Excusés :**

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette  
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie

**A été nommé secrétaire de séance :** Mme BOSSE Stéphanie

**Délibération n° 2021.36**

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES POUR LA MAISON DE SANTE**

La commune souhaite s'engager dans la création d'une maison de santé pluridisciplinaire, afin de répondre aux attentes de la population locale et permettre :

- de maintenir une offre de soins pérenne et pluridisciplinaire, localisée en un même lieu,
- d'accueillir une équipe de professionnels de santé autour d'un projet commun
- d'améliorer l'offre de santé en permettant une meilleure coordination du parcours de soins

Les travaux portent sur une opération de rénovation importante de locaux existants. Ils consistent à moderniser un ensemble immobilier, par une rénovation énergétique, une optimisation des espaces, la création de salles de soins dédiées, etc. ; l'ensemble permettant d'améliorer les conditions de travail des professionnels de santé tout en offrant un accueil de qualité à la patientèle.

**Financement du projet de création d'une maison de santé pluridisciplinaire**

- Coût estimatif du projet (travaux 700 k€ + acquisition immobilière 375 k€) : 1 075 000 €
- Subvention du conseil régional : 50 % des travaux (dont acquisition) soit un montant de 537 500 €
- Subvention sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DSIL : 172 100 €
- Subvention sollicitée auprès du CD74 au titre du CDAS 2020 : 70 000 €
- Autofinancement de la commune : 295 400 €

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

- **SOLLICITE** les financements publics correspondants à ces travaux auprès du Conseil Régional AURA dans le cadre de la politique régionale de soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires, au taux le plus fort possible et pour un montant de 537 500 €
- **S'ENGAGE** à supporter la part d'autofinancement restant
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer le dossier de demande de financement correspondant et à signer tout document afférent à ces demandes d'aides financières

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITÉ**



Le Maire

Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :